

Motion du conseil municipal relative à l'exploitation de l'Aéroport de Beauvais-Tillé

Comprenant et partageant les préoccupations exprimées par les riverains de la commune dans leur pétition du mois de septembre 2024 et par les salariés de l'aéroport dans leur courrier du 26 juin 2024, les élus du Mont Saint Adrien rappellent leur attachement à ce que le développement économique de l'activité aéroportuaire lié au renouvellement de la délégation de service public se fasse en garantissant la santé et la qualité de vie de la riveraineté. Les conseillers municipaux sont convaincus qu'aucune amélioration ne sera obtenue sans un respect des salariés qui exploitent leur outil de travail, ni sans un respect des riverains qui subissent les nuisances.

Ils demandent :

- A la préfecture d'associer les élus à l'Etude d'Impact selon l'Approche Equilibrée (E.I.A.E. : 4 piliers de la réduction du bruit à la source, planification foncière, approches et trajectoires, restrictions d'exploitation) afin de mesurer les externalités négatives et positives de l'aéroport.
- A la préfecture d'engager la révision du Plan d'Exposition au Bruit et du Plan de Gêne Sonore en vigueur, les hypothèses de trafic étant maintenant connues.
- Au Syndicat mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé (S.M.A.B.T.) et à la société concessionnaire Bellova, de diligenter toutes les études d'impact nécessaires à la conduite du projet : étude d'impact environnemental, étude d'impact économique et social, observatoire des prix de l'immobilier.
- Au S.M.A.B.T. et à la société concessionnaire Bellova d'entreprendre un travail réglementaire pour actualiser l'arrêté de restriction d'exploitation en vue de permettre un allongement du couvre-feu de minuit à 06h00 (au lieu de 05h00) et d'interdire les décollages avant 6h30, sous toutes ses formes, dans l'attente des résultats de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée.
- Au S.M.A.B.T. et à la société concessionnaire Bellova la mise en place de campagnes régulières de mesures de bruit et de la qualité de l'air sur notre commune.
- Au S.M.A.B.T. et à la société concessionnaire Bellova un travail permettant d'améliorer les retombées économiques pour le tourisme local comme pour les communes riveraines (fonds d'action territorial) et d'associer le département et la région pour mieux mettre à profit l'offre touristique départementale et régionale.
- A la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.) de travailler de concert avec les élus pour toutes solutions méthodologiques (renforcement de la sensibilisation des contrôleurs aériens), technologiques (équipements, logiciels, décollage au seuil) et toutes solutions réglementaires (coordination, volumes de protection environnementale) qui permettent de limiter et les sorties de trajectoires et les diffusions de trajectoires.
- Au Service de la Navigation Aérienne Nord de collaborer de manière plus approfondie avec les équipes du contrôle aérien de l'aéroport de Roissy Charles De Gaulle pour améliorer le respect des trajectoires de Beauvais-Tillé notamment celles contraintes par l'espace aérien francilien et de rendre compte aux élus des résultats de cette collaboration.
- A la société concessionnaire Bellova d'imposer des caractéristiques environnementales strictes aux aéronefs autorisés à opérer à l'aéroport.
- À la communauté d'agglomération du Beauvaisis de s'entourer de l'expérience des élus des communes riveraines des grands aéroports nationaux et d'adhérer à l'association « Ville et Aéroport » qui poursuit un triple objectif : Promouvoir le développement durable autour des aéroports, Améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires et Favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la présente motion ;
- De la transmettre à M. Le ministre des Transports, Mme la ministre de la Santé et de l'accès au soin, M. Le préfet de l'Oise, M. Le sénateur Paccaud, M. Le sénateur Ouizille, M. Le Président du conseil régional des Hauts de France, Mme La Présidente du conseil départemental de l'Oise, Mme La Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et Présidente du SMABT, M. Le Directeur général de l'aviation civile, M. Le Directeur des opérations aériennes de la DGAC, M. Le Délégué Régional de l'aviation civile des départements de l'Oise, l'Aisne et la Somme, M. Le Président de l'ACNUSA, M. Le Directeur du SMABT, M. Le Président exécutif/CEO du Groupement Bellova, MM. Les Présidents des syndicats de salariés de l'aéroport.

L'intégralité de la délibération est disponible sur le site de la mairie lemontsaintadrien.fr